

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3810

10 décembre 2014

SOMMAIRE

| Agiofin S.P.F | LHM Holding Lux |
|---|--|
| ALMAGEST Wealth Management S.A 182879 | Luxembourg Investment Company 11 S.A. |
| Bacco Capital S.à r.l | 182867 |
| Bluedomotics S.A | Manoir Kasselslay Sàrl182838 |
| Boetie Luxco S.à r.l | MA.ZA S.à r.l |
| BTO Monarch Subco LTD182880 | M.C.M. (Luxembourg)182836 |
| Carrosserie Salis S.à r.l | Medicis Finance S.A |
| Chart International S.A182838 | Mela Properties One182837 |
| City RE 18 S.à r.l | Mela Properties One182838 |
| City RE 22 S.à r.l | Mellerefer Stuff S.à r.l |
| Controlsinvest S.à r.l | Merlac |
| Corpag Services (Luxembourg) S.A 182836 | Milchwerk Bauer S.A |
| CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l 182842 | Min Asset Management S.A182835 |
| DGRP Topco S.à r.l | Mires S.A |
| Eurowest Management S.A182838 | Mycelium S.A182835 |
| Fourteen Fuchsia S.à r.l182855 | Oniro S.A |
| HayFin DLF LuxCo 3 S.à r.l | Oxford Street Capital 1 S.à r.l182834 |
| HayFin Jade LuxCo 1 S.à r.l | Oxford Street Capital 2 S.à r.l 182834 |
| HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l 182839 | Pizza Livraison S.àr.l |
| Home Cleaning System S.à r.l182851 | PJ International Services GmbH182834 |
| Host Lux S.à r.l | Premiere Global Services International S.à |
| Hudson's Bay Company Luxembourg S.à | r.l182837 |
| r.l | Promosept182836 |
| International Cores Luxembourg (I.C.L.) | Quadrum Equityco S.C.A182857 |
| S.à r.l | Sainclair S.A182835 |
| Iron Investment S.à r.l182849 | Single Holding182836 |
| ISO-net S.à r.l | Tomipal S.A |



Pizza Livraison S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187839/10.

(140209999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

PJ International Services GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187841/10.

(140209958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.305.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187768/10.

(140210483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Oxford Street Capital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oxford Street Capital 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014187796/11.

(140210097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Oxford Street Capital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oxford Street Capital 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014187798/11.

(140210095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



Min Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187767/10.

(140209937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Merlac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 106.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187759/10.

(140209848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Medicis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.070.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187757/10.

(140209863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mycelium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 165.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014187747/11.

(140210159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Sainclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014187929/11.

(140210343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



M.C.M. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.223.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187721/10.

(140210112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

ISO-net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 90.081.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014187659/10.

(140210226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Corpag Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014187464/11.

(140210015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Single Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014185821/11.

(140209317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Promosept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.666.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roodt/Syre, le 21/11/2014.

PROMOSEPT S.à.r.l.

Référence de publication: 2014185790/11.

(140209304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.



Bacco Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse-Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.372.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Novembre 2014.

Bacco Capital S.à r.l.

Référence de publication: 2014187398/11.

(140210072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Premiere Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.619.491,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

Les comptes annuels de Première Global Services, Inc.au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185775/11.

(140208870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Oniro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.020.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social de la société le 3 novembre 2014

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014185755/11.

(140209409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

International Cores Luxembourg (I.C.L.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187656/10.

(140209988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mela Properties One, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.783.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187730/10.

(140209728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



Eurowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187551/10.

(140210380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mela Properties One, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.783.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187731/10.

(140210046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mellerefer Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7305 Müllendorf, 1, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 162.918.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014187732/10.

(140209635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Manoir Kasselslay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 21.

R.C.S. Luxembourg B 102.515.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/11/2014.

Pour MANOIR KASSELSLAY S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014185710/12.

(140209606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Chart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CHART INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014184757/12.

(140208750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.



HayFin Jade LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.557.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184938/15.

(140208651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.710.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184947/15.

(140208662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Tomipal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014185871/12.

(140209058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187742/10.

(140210269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



City RE 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 183.785.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K. Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

CB Property Holdings S.àr.l.

Référence de publication: 2014185425/21.

(140209545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

City RE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.800.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K. Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

CB Property Holdings S.àr.l.

Référence de publication: 2014185429/21.

(140209538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

MA.ZA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 13, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 158.884.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187748/10.

(140210329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



Agiofin S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 366.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 93.461.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

XEN INVESTMENTS CORP, une société de droit du Panama, avec siège social à Apartado 6-3508 El Dorado, Panama, République de Panama, inscrite au Public Register of Panama sous le numéro 544800,

ici représentée par Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6 place de Nancy

ci-après nommée «l'actionnaire unique».

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société à anonyme AGIOFIN S.P.F., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 93461, ci-après dénommée «la Société», a été constituée sous la dénomination «Agiofin Holding SA» par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°590 du 28 mai 2003;
- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire à Luxembourg, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°66 du 13 janvier 2011;
- que le capital social de la Société est fixé à EUR 366.000,- (trois cent soixante-six mille euros), représenté par 112 actions de classe A et 10 actions de classe B, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées;
 - que l'actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société.
- Il déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, et qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;
 - que l'actif restant éventuel sera attribué à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Compliance & Control, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6, Place de Nancy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 482 désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;
 - que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;
- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,00.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: R. WEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014185317/64.

(140208881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

HayFin DLF LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 172.945.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184937/15.

(140208406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Bluedomotics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.608.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184718/12.

(140208848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 180.321.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

CWEI (Hongkong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mr Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That CWEI (Hongkong) Company Limited, prenamed, is the sole shareholder of CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 August 2013, published in the Mémorial



- C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689 of 28 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.321 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 20 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2358 of 3 September 2014.
- 2) That the capital of the Company is set at two million two hundred and twenty-one thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 2,221,384) represented by two million two hundred and twenty-one thousand three hundred and eighty-four (2,221,384) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 156,875) to raise it from its present amount of two million two hundred and twenty-one thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 2,221,384) to two million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,378,259) by the creation and the issue of one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-five (156,875) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and paying up

Thereupon, CWEI (Hongkong) Company Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-five (156,875) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate value of one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 156,875) by a contribution in cash of the amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) converted into one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 156,875) at the applicable conversion rate of USD: EUR = 1.2749: 1 as at 16 October 2014 published by the European Central Bank, evidence of which was given to the Company. The aforementioned contribution is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at two million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,378,259) represented by two million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-nine (2,378,259) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

CWEI (Hongkong) Company Limited, une société anonyme, constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par Monsieur Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que CWEI (Hongkong) Company Limited, prénommée, est l'associé unique de CWEI (Luxembourg) Power S.à r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689 du 28 octobre 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro



- B 180.321 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2358 du 3 septembre 2014.
- 2) Que le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (2.221.384 EUR) représenté par deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quatre (2.221.384) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.
- 3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros (156.875 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (2.221.384 EUR) à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-neuf euros (2.378.259 EUR) par la création et l'émission de cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze (156.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et libération

Ainsi, CWEI (Hongkong) Company Limited, prénommée, représentée comme susmentionné a déclaré souscrire à cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze (156.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et d'une valeur totale de cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros (156.875 EUR) par un apport en numéraire de deux cent mille dollars américains (200.000 USD) converti en cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros (156.875 EUR) au taux de conversion applicable de USD: EUR = 1,2749: 1 du 16 octobre 2014, publié par la Banque Centrale Européenne, la preuve de ceci ayant été apportée à la Société. Le prédit apport est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"6.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-neuf euros (2.378.259 EUR) représenté par deux millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-neuf (2.378.259) parts sociales d'une valeur d'un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés"."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014184796/118.

(140208080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Controlsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.010.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24/11/2014. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2014184740/12.

(140208540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Host Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 187.296.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of November, Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.I., (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limité incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 184.359,

represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12 November 2014 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Host Lux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B187.296 and incorporated on 23 May 2014 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2015 on 31 July 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1. increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (€177,500) from currently twelve thousand five hundred euros (€12,500) to one hundred ninety thousand Euro (€190,000) by the creation and issuance of one hundred seventy-seven thousand five hundred (177,500) new class H shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1), subscription and payment by the Sole Shareholder of the subscription price of the one hundred seventy-seven thousand five hundred (177,500) new class H shares out of the equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the aggregate nominal amount of the new class H shares to the share capital of the Company and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (\leq 177,500) from currently twelve thousand five hundred Euro (\leq 12,500) to one hundred ninety thousand Euro (\leq 190,000) by the creation and issuance of one hundred seventy-seven thousand five hundred (177,500) new class H shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (\leq 1).

Thereupon, the Sole Shareholder of the Company subscribed all the one hundred seventy-seven thousand five hundred (177,500) new class H shares so issued.

The total subscription price of the new class H shares of one hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (€177,500) is paid out of equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the Company.

Evidence of the equity reserve of one hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (€177,500) for the new class H shares was shown to the undersigned notary.

The new class H shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such new class H shares to the share capital of the Company.

Further to the above, it is resolved to amend articles 5. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred ninety thousand (\leq 190,000) divided into one hundred ninety thousand (190,000) class H shares, with a nominal value of one euro (\leq 1.00) each.



The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital reclassification at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.359,

représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2014 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500€) parts sociales émises dans Host Lux S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187.296, constituée le 31 mai 2014 par acte notarié de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2015 le 31 juillet 2014.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

- (A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
 - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- 1. augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (177.500€) d'un montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000€) par la création et l'émission de cent soixante-dix-sept mille cinq cents (177.500) nouvelles parts sociales de classe H, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1€), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix de souscription des cent soixante-dix-sept mille cinq cents (177.500) nouvelles parts sociales de classe H à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115) et allocation du montant nominal total au capital social de la Société et la modification subséquente de l'article 5.des statuts de la Société.

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (177.500€) du montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500€) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000€) par la création et l'émission de cent soixante-dix-sept mille cinq cents (177.500) nouvelles parts sociales de classe H, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1€).

L'Associé Unique de la Société a souscrit toutes les cent soixante-dix-sept mille cinq cents (177,500) nouvelles parts sociales de classe H ainsi émises.

Le prix de souscription total des nouvelles parts sociales de classe H de cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (177.500€) est payé à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115).

La preuve du montant des capitaux propres des cent soixante-dix-sept mille cinq cent euros (177.500€) pour les nouvelles parts sociales de classe H a été montrée au notaire soussigné.



Les nouvelles parts sociales de classe H ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des nouvelles parts sociales de classe H ainsi émises au capital social de la Société.

Partant il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

« 5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (€190.000) divisé cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale d'un euro (€1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14583. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183492/133.

(140206764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Boetie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 189.940.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, a real estate fund established and existing in the form of a trust under the laws of the Republic of South Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under the Number 0012421C033, acting through its trustee, NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of South Korea, with registered office at 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, South Korea with the registration number 110111-4809385,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "Boetie Luxco S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 189.940, incorporated by a deed drawn up by Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 27 th of August 2014, published in the Mémorial C number 2457 of the 12 th of September 2014. The articles of incorporation have been amended by a deed drawn up by Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 29 th of September 2014, in process of being published in the Mémorial C.
- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following résolution:



Sole résolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, and subsequently to amend article 4 of the bylaws as follows:

" Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the municipality the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a résolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a résolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900,-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, un fond immobilier établi et existant sous forme de fiducie sous les lois de la République de Corée du Sud, immatriculée auprès du Service de Surveillance Financière de Corée du Sud, sous le numéro 0012421C033, agissant par son fiduciaire, NongHyup Bank, société créée et existant sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social au Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Corée du Sud, enregistrée sous le numéro 110111-4809385, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée.. Boetie Luxco S.à r.l..., établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 189.940, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 août 2014, publié au Mémorial C numéro 2457 du 12 septembre 2014. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 septembre 2014, en voie de publication au Mémorial C.
- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy et de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Siège.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2014. Relation GRE/2014/4485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014184011/102.

(140207406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

DGRP Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Iron Investment S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 188.875.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of November.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.314 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Vianney de Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Iron Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.875 (the "Company"), incorporated on 17 July 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23 September 2014, number 2566.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:



"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DGRP Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zehnten Tage des Monats November.

Vor Uns, Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.314, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Vianney de Bagneaux, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Iron Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 188.875 (die «Gesellschaft»), gegründet am 17. Juli 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit damaligem Amtssitz in Redange-sur-Attert, veröffentlicht am 23. September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2566.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.
 - 2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "DGRP Topco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.200,-.



Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. DE BAGNEAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53571. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014184249/98.

(140207946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Home Cleaning System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stradtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 192.023.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gianni TERRANA, commerçant, né à Sarreguemines (France) le 8 juillet 1980, demeurant à F-57510 Loupershouse, 65, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de HOME CLEANING SYSTEM S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Stadtbredimus.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'installation et la réparation de tous appareils et matériels électriques, électroménagers et électroniques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou de toute autre manière à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (EUR 25.-), chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.



Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

- Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 13.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées par le comparant, M. Gianni Terrana, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Gianni TERRANA, commerçant, né à Sarreguemines (France) le 8 juillet 1980, demeurant à F-57510 Loupershouse, 65, rue Principale.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

L'attention du comparant a été attiré par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Terrana, GRETHEN.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53407. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184238/94.

(140207913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 190.764,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 140.409.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hudson's Bay Trading Company, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered address with Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KYI-IIII, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 56564 (HBTC),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

HBTC, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- (1) Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140409 and with a share capital of one hundred ninety thousand seven hundred sixty-four Canadian Dollars (CAD 190,764) (hereinafter, the Company), was incorporated on 11 July 2008, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1991 dated 14 August 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 30 May 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- (2) The share capital of the Company is set at one hundred ninety thousand seven hundred sixty-four Canadian Dollars (CAD 190,764) divided into (i) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A1 shares, (ii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A2 shares, (iii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A3 shares, (iv) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A4 shares, (v) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A5 shares,
- (vi) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A6 shares and (vii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) class A7 shares having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2) each.
 - (3) HBTC, pre-named, is the owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).
 - (4) The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- (5) The Sole Shareholder appoints itself, as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- (6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 13 October 2014, are the following:
- Assets amounting to one billion two hundred seventy-four million three hundred twenty-four thousand and sixty-eight Canadian Dollars and ninety two Cents (CAD 1,274,324,068.92); and
- Liabilities (creditors) amounting to one billion two hundred seventy-four million three hundred twenty-four thousand and sixty-eight Canadian Dollars and ninety two Cents Canadian Dollars (CAD 1.274.324.068.92).
- (7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.



- (8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company, including the shares held by the Sole Shareholder are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.
- (9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.
- (10) The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Richard Baker (class A manager), Mr Lee Neibart (class A manager), Mr David Catala (class B manager) and Mr Hugo Froment (class B manager), members of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- (11) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- (12) The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte précédent

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Hudson's Bay Trading Company, L.P., une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KYI-IIII, Iles Cayman, et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 56564 (HBTC),

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

HBTC, tel que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1. Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B140409 et ayant un capital social de cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quatre dollars Canadien (190.764 CAD) (ci-après la Société), a été constituée le 11 juillet, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1991 en date du 14 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mai 2014, suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Le capital social de la Société est de cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quatre dollars Canadien (190.764 CAD) divisé en (i) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A1, (ii)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A2, (iii)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A3, (iv)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A4, (v)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A5, (vi)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A6 et (vii)) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de Classe A7 ayant une valeur nominale de deux dollars Canadien (2 CAD) chacune.
 - 3. HBTC, susmentionnée, détient toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).
 - 4. L'Associé Unique déclare la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5. L'Associé Unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura tout pouvoir pour signer, exécuter et émettre tout acte ou document, de faire toute déclaration et effectuer toute tâche nécessaire ou utile afin de mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6. Le Liquidateur, informe que, à la date du présent acte, les actifs et passifs principaux de la Société, tel que montrés dans les comptes de liquidation en date du 13 octobre 2014, sont les suivants:
- Actifs se montant à un milliard deux cent soixante-quatorze millions trois cent vingt-quatre mille et soixante-huit dollars Canadien et quatre-vingt-douze Centimes (1,274,324,068.92 CAD); et



- Passifs (créditeurs) se montant à un milliard deux cent soixante-quatorze millions trois cent vingt-quatre mille et soixante-huit dollars Canadien et quatre-vingt-douze Centimes (1,274,324,068.92 CAD).
- 7. Le Liquidateur déclare que tout le passif envers les parties tierces connues de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.
- 8. L'Associé Unique déclare reprendre l'intégralité des actifs et le passif de la Société, ensemble avec le compte de pertes et profits de la Société, de sorte que tout le passif et l'actif de la Société, incluant les parts sociales détenues par l'Associé Unique, sont transférées à l'Associé Unique avec effet immédiat.
- 9. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur et déclare donc qu'il n'y a aucun besoin de tenir de deuxième assemblée générale et décide de fixer immédiatement la tenue de la troisième et dernière assemblée.
- 10. L'Associé Unique décide de donner décharge à M. Richard Baker (gérant de classe A), M. Lee Neibart (gérant de classe A), Mr David Catala (gérant de classe B) et M. Hugo Froment (gérant de classe B), membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
- 11. L'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société reprenant l'émission de parts sociales ou autres sûretés seront annulés.
- 12. Les livres et documents de la Société seront conserves pour une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, au siège social de la Société au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014183493/137.

(140206298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Fourteen Fuchsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.940.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Container Company (Holdings) Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the companies' register of the British Virgin Islands under number 1829372, having its registered office at Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110.

here represented by Mrs Marine Krief, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholders") of Fourteen Fuchsia S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaum Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186940 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1866, dated 17 July 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder decides to change the current currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 7 October 2014, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of one US dollar and twenty-six cent (USD 1.26) rounded to the nearest cent and to convert all accounts in the books of the Company from euro into US dollar.

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) to one US dollar (USD 1) each.

As a consequence of the foregoing, the current share capital is set at fifteen thousand seven hundred fifty US dollar (USD 15,750) represented by fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) shares with a nominal value of (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand two hundred fifty US dollars (USD 9,250) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand seven hundred fifty US dollars (USD 15,750) up to twenty-five thousand US-dollars (USD 25,000) through the issuance of nine thousand two hundred fifty (9,250) shares having a par value of one US dollars (USD 1) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, for a total subscription price of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) paid in cash (the "Subscription Price").

The Subscription Price for the New Shares of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 8 of the Company's articles of incorporation as follows:

" Art. 8. The Company's capital is set at twenty five thousand US-dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one USdollar (USD 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2.000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Container Company (Holdings) Ltd., une société constituée et existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, immatriculée au registres des sociétés aux lles Vierges Britanniques sous le numéro 1829372, ayant son siège social à Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques VG1110,

ici représentée par Madame Marine Krief, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé unique (l'"Associé Unique") de Fourteen Fuchsia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186 940 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1866 du 17 juillet 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la monnaie actuelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD) au taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne le 7 octobre 2014, soit un euro (EUR 1) équivalent à un dollar et vingt-six centimes (USD 1,26) arrondi au centième le plus proche, et de convertir tous les comptes des livres de la Société de l'euro au dollar US.

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société en passant d'un euro (EUR 1) à un dollar US (USD 1).

En conséquence de la présente résolution, le capital social de la Société est fixé à quinze mille sept cent cinquante dollars US (USD 15.750) représenté par quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille sept cent cinquante dollars US (USD 15.750) à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000), par l'émission de neuf mille deux cent cinquante (9.250) part sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les "Nouvelles Parts").

Les Nouvelles Parts ont été souscrites et payées par l'Associé unique, ici représenté comme il est dit, pour un prix total de souscription de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) payé en numéraire (le «Prix de Souscription»)

Le Prix de Souscription des Nouvelles Parts de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

La somme de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) se trouve dès-à-présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KRIEF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183415/122.

(140206299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Quadrum Equityco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.017.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



- (i) Apax VIII GP Co. Limited, a company icorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ and registered with the Guernsey Registry under number 53021,
- (ii) Quadrum GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending;

each represented by Mrs Cindy Teixeira-Ghys, private employee, residing in Luxembourg pursuant to proxies which shall be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions "Quadrum Equityco S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLE OF INCORPORATION

- **Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Quadrum Equityco S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Manage-



ment Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

- 5.2. The issued share capital of the Company is set at eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) represented by (one) (1) fully paid Management Share and eighty-seven thousand four hundred and ninety-nine (87,499) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.3. The Management Share shall be held by Quadrum GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of the undersigned notary on 14 th November 2014 with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.
- 5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.5. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
 - 5.7. Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Shares of the Company are in registered form only.
- 6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.
- 6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.
- 6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be nonexistent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.
- 6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.
- 6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

- 7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.
- 7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.
- Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.



Art. 9. Management.

- 9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager") Quadrum GP S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.
- 9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company (save for article 14.7 of the Articles).
- 9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation (save for article 14.7 of the Articles), a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.
- 9.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

- 10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/ or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.
- 10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.
- 10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.
- **Art. 11. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.
- **Art. 12. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Committee (conseil de surveillance).

- 13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Committee") appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.
- 13.2. The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.
 - 13.3. The members of the Supervisory Committee may be re-elected.
 - 13.4. The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.
- 13.5. The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.
- 13.6. The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of



the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

- 13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.
- 13.8. Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

- 14.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.
- 14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.
- 14.3. The annual general meeting shall be held on the last Wednesday of the month of June at 2.45 p.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.
- 14.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.
- 14.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.
- 14.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.
- **Art. 15.** Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st January of each year and shall terminate on the 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

- 16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
 - 16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders.
 - 16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.
- 17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.
- **Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the eighty-seven thousand five hundred (87,500) shares with a nominal value of one Euro



(EUR 1) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) has been given to the undersigned notary.

| The capital has been subscribed as follows: | |
|--|--|
| Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire) | Number of subscribed Ordinary Shares |
| Apax VIII GP Co. Limited | 87,499 |
| Name of Management Share Subscriber (Action de Commandité) | Number of subscribed Management Shares |
| Quadrum GP S.à r.l | 1 |
| Total | 87,499 Ordinary Shares and |
| | 1 Management Share |

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

- (A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Committee for an undetermined period of time:
- i. Cindy Teixeira-Ghys, born in Juvisy-sur-Orge, France, on 5 October 1980 professionally residing at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- ii. Alberto Morandini, born in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 February 1968, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- iii. Valérie Emond, born in St-Mard, Belgium, on 30 August 1973, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- (B) The registered office of the Company is fixed at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.700,- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- (i) Apax VIII GP Co. Limited, une société constituée en vertu des lois de Guernesey, dont le siège social est situé au Troisième étage, Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ et immatriculée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 53021; et
- (ii) Quadrum GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg dont le siège social est situé au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

chacune représentée par Mme Cindy Teixeira-Ghys, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Ces parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions «Quadrum Equityco S.C.A.» qu'elles forment entre elles:

STATUTS

- Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la dénomination de «Quadrum Equityco S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).
 - Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de la liquidation, de la mise en faillite ou de l'incapacité de ce dernier à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 17 s'appliquera.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de titres de créance ou autres de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris et ce de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de supervision ou autres et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments relatif à ou en rapport avec l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris et ce de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et autres.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires détenues par l'/les actionnaire(s) commanditaire(s) («Actions Ordinaires») de la Société. Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité seront désignées en tant qu'»Action» et collectivement en tant qu'»Actions», chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière d'actions n'est pas justifiée ni requise.
- 5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (87.500 €) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (87.499) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.
- 5.3. L'Action de Commandité sera détenue par Quadrum GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 14 novembre 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, en tant qu'actionnaire commandité et en tant que Gérant de la Société.
- 5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.
- 5.5. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'Action.
- 5.6. La Société ou ses filiales peu(ven)t procéder à l'achat ou au rachat de ses/leurs propres Actions et peu(ven)t détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.



5.7. Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.
- 6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La propriété d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.
- 6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes qui revendiquent la propriété de cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.
- 6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera, vis-à-vis des tiers, complètement libérée de toute responsabilité dans les opérations avec lesdites Actions nominatives, et sera justifiée de considérer tout droit, intérêt ou titre de ces tiers dans ou sur ces Actions nominatives comme non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit que ces tiers pourraient avoir d'exiger l'inscription ou un changement dans l'inscription d'Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou communications de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera réputée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être ainsi inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.
- 6.5. Toutes les communications et notifications devant être données à un Actionnaire inscrit seront réputées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.
- 6.6. À la demande écrite d'un Actionnaire, un/des certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations prescrites par le Gérant. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification déterminés par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'un engagement ou d'une indemnité jugés satisfaisants pour la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

- 7.1. Un transfert d'Actions Ordinaires effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou d'autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.
- 7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations financières de la Société.
- **Art. 8. Droit de vote.** Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Gérance.

- 9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Quadrum GP S.à r.l., précitée, est nommée Gérant de la Société
- 9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions Ordinaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts de la Société (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts).
- 9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, actionnaire ou non, afin d'effectuer les actions administratifs urgents ou courants, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires que l'administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires détenant les Actions Ordinaires peuvent nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité en matière de modification des Statuts (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts), un Gérant de remplacement. Cette nomination d'un gérant de remplacement ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.
- 9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, et ce de manière non limitative, des rémunérations de son personnel, taxes, loyers, des frais d'équipement ainsi que de tout autre débours tels que les jetons de



présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix pour cent desdites dépenses. Ces montants devront être payés tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation et un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

- 10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.
- 10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qui lui semblent nécessaires, souhaitables, utiles ou accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a, et aura, pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objets de la Société.
- 10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société qu'il considère comme nécessaires pour les opérations et la gestion de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents nommés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.
- Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou la/les personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société, en demandant ou en défendant, sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus
- Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction conclu(e) entre la Société et toute autre société ou entité ne pourra être affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaire(s), gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir du Gérant aurai(en)t un intérêt quelconque dans l'autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou d'engage autrement en affaires, ou par le fait qu'il(s) serai(en)t actionnaire(s), dirigeant(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entité. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, du fait de cette position dans cette autre société ou entité, privé du droit d'examiner et de voter ou d'agir sur toute matière dans le cadre de ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

- 13.1. La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.
- 13.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières déterminées par le Gérant et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, en vertu du droit applicable, dépasser les pouvoirs du Gérant.
 - 13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.
 - 13.4. Le Conseil de Surveillance peut élire un président en son sein.
- 13.5. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue de cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature ces circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication permettant de prouver cette renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en nommant par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication prouvant cette renonciation un autre membre comme mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.
- 13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Les copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente
- 13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre devra approuver cette résolution par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Cette approbation devra être confirmée par écrit et l'ensemble des documents constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.
- 13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique



ou d'autres moyens similaires uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

- 14.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.
- 14.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis remis par un Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.
- 14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 14 heures 45 de chaque année au siège social ou à un lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.
- 14.5. Si la totalité du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 14.6. Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions sont prises, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions relatives aux modifications statutaires ou aux matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera de la moitié au moins du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers au moins des votes valablement exprimés.
- 14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts.
- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société débutera le 1 ^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2015.

Art. 16. Affectation des bénéfices, Distributions.

- 16.1. Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
 - 16.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde.
 - 16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et versés par le Gérant conformément au droit applicable.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à des liquidateurs ou au Gérant alors en fonction qui auront/aura les pouvoirs qui leur/lui sont conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.
- 17.2. Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux Actionnaires Ordinaires.
- **Art. 18. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les quatre-vingt-sept mille cinq cent (87.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune comme suit. Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (87.500 €) a été donnée au notaire soussigné.

| Le capital a été souscrit comme suit: | |
|---|---|
| Nom du Souscripteur Ordinaire (Commanditaire) | Nombre d'Actions Ordinaires souscrites |
| Apax VIII GP Co. Limited | 87.499 |
| Nom du Souscripteur de l'Action de Commandité | Nombre d'Actions de Commandité souscrites |
| Quadrum GP S.à r.l | 1 |
| Total | 87.499 Actions Ordinaires et |
| | 1 Actions de Commandité |



Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

- (C) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:
- i. Cindy Teixeira-Ghys, née à Juvisy-sur-Orge, France, le 5 octobre 1980, demeurant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- ii. Alberto Morandini, né à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- iii. Valérie Emond, née à St-Mard, Belgique, le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- (D) Le siège social de la Société est établi au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement 1.700.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom(s), prénom (s), état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TEIXEIRA-GHYS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/11/2014. Relation: EAC/2014/15438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184461/542.

(140207775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Luxembourg Investment Company 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.034.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 103.123 and having a share capital of EUR 1,823,000.

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

- **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Luxembourg Investment Company 11 S.A.
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 17 hereof.
- **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests



in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the company comprises a sole shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June of each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.



Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The general meeting of shareholders may create class A and class B directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two directors.
- **Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any two directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director. The



Company shall also be bound by the joint or sole signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and the term of their office may not exceed six (6) years but may be renewed.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

- **Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.
- **Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

| The shares have been subscribed as follows. | | |
|---|------------|------------|
| Subscriber | Number | Payment |
| | of shares | |
| | subscribed | |
| Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. | 31,000 | EUR 31,000 |
| Total: | 31,000 | EUR 31,000 |

The shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder's resolution

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:



First resolution

The following person has been appointed as sole director for a period of six (6) years:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 103.336, having as a permanent representative Mr Johan DEJANS, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period of six (6) years:

COMCOLUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 58.545.

Third resolution

The registered office is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123 ayant un capital social de EUR 1,823,000.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination. Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de Luxembourg Investment Company 11 S.A..
- **Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 17 ci-après.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.



Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trente-et-un mille (31,000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Les avoirs de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ciaprès.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en délégant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin chaque année à 11:00 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires peut créer des classes d'administrateurs de classe A et de classe B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.



Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Si le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

- **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion, ou par deux administrateurs.
- **Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires a désigné différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La Société est également engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.



Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans, renouvelable.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année prochaine, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.
- **Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

- **Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- **Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

| Les actions ont été souscrites comme suit: | | |
|--|------------|------------|
| Souscripteur | Nombre | Paiement |
| | d'actions | |
| | souscrites | |
| Intertrust (Luxembourg) S.à r.l | 31.000 | EUR 31.000 |
| Total: | 31.000 | EUR 31.000 |

Les actions ont toutes été entièrement libérées; de sorte que le montant trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.500,- Euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolution de l'associé unique

La personne prénommée, représentant l'entièreté du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée administrateur unique pour une période de six (6) années:



Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) années:

COMCOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545.

Troisième résolution

Le siège social de la société a été fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014185026/430.

(140208324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

LHM Holding Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 192.036.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société par actions simplifiée de droit français dénommée «FdM Management SAS», avec siège social en France, 10 avenue Kléber 75116 Paris, en cours d'immatriculation au RCS PARIS,

ici représentée par Madame Annick NGUYEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 30, Avenue Kléber, F-75116 Paris, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2014.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

- **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts. A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.
- Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.



- Art. 4. La société prend la dénomination de «LHM Holding Lux»
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «FdM Management SAS», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12 500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2014.



Évaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société est gérée par trois (3) gérants
- 2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Oronzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA) Italie, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.
- b) Monsieur Jacques RECKINGER, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.
- c) Monsieur Dominique OZANNE, né le 1 ^{er} juillet 1978 à Paris 14 ^{éme} , France, domiciliée professionnellement au 10, Avenue Kléber, F-75016 Paris.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

- 3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.
- 4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction allemande et qu'en cas de divergence entre le texte allemand et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft französischen Rechts ("société par actions simplifiée") namens "FdM Management SAS", mit Sitz in 10 avenue Kléber 75116 Paris, (die Eintragung im französischen Gesellschaftsregister ist derzeit im Gange),

vertreten durch Frau Annick Nguygen, Privatangestellte, beruflich ansässig in 75116 Paris, 30, Avenue Kleber, aufgrund einer Vollmacht vom 5. November 2014.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Person bittet den amtierenden Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Société à responsabilité limitée unipersonnelle (Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung), die den jeweiligen Gesetzesbestimmungen und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Der Gesellschafter kann jederzeit einen oder mehrere Mitgesellschafter aufnehmen, wobei die zukünftigen Gesellschafter auch jederzeit die zur Wiederherstellung des ursprünglichen Einmann-Charakters der Gesellschaft geeigneten Maßnahmen treffen können.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Erschließung, die Vermietung und Verwaltung und die Realisierung von Immobilien für eigene Rechnung, sowohl innerhalb des Großherzogtums Luxemburg als auch im Ausland. Die Gesellschaft kann außerdem alle Geschäfte, mobiliarer sowie immobiliarer Natur, tätigen, die sie zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für nützlich hält.

Darüber hinaus ist der Zweck der Gesellschaft die Beteiligung, in jeder Form, an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb von Wertpapieren und Rechten, durch Beteiligung, Kapitaleinlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art, und unter anderem der Erwerb von Patenten und Lizenzen, ihre Verwaltung und Auswertung, sowie alle Geschäfte, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist oder direkt oder indirekt ein wirtschaftliches Interesse hat, Mittel, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jeder Art und Weise unterstützen.

Generell kann die Gesellschaft alle Handelsgeschäfte, Geschäfte finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder anhand derer der Gesellschaftszweck leichter zu erfüllen ist, vornehmen.

- Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer ab dem heutigen Tag gegründet.
- Art. 4. Die Gesellschaft erhält die Bezeichnung «LHM Holding Lux».
- Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg.



Er kann durch einen einfachen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann an jedem anderen Ort in Luxemburg oder im Ausland Zweigstellen und Niederlassungen eröffnen.

- **Art. 6.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500 EUR) und ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile mit jeweils einem Nominalwert von fünfundzwanzig EUR (25 EUR).
- **Art. 7.** Das Stammkapital kann jederzeit zu den Bedingungen von Artikel 199 des Loi concernant les sociétés commerciales (Luxemburgisches Gesetz der Handelsgesellschaften) abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den bestehenden Gesellschaftsanteilen und an den Gewinnen der Gesellschaft.
- **Art. 9.** Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen werden durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde festgehalten. Sie werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durchgeführt.
- **Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.
- **Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können, aus welchen Gründen auch immer, keinen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- **Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, gleichgültig ob Gesellschafter oder nicht, der/die von dem alleinigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern bestellt und abberufen wird/werden.

Sofern es die Gesellschafterversammlung nicht anders anordnet, haben der oder die Geschäftsführer alle erforderlichen Befugnisse, um zu allen Anlässen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle ihrem Zweck entsprechenden Rechtsgeschäfte oder sonstigen Geschäfte durchzuführen oder zu genehmigen.

Falls die Gesellschaft mehrerer Geschäftsführer zählt, ist sie gegenüber Dritten verpflichtet, Rechtsgeschäfte mit der gemeinsamen Unterschrift zweier Geschäftsführer abzuschließen.

- **Art. 13.** Der oder die Geschäftsführer gehen in ihrer Funktion keine persönliche Verpflichtung hinsichtlich der Aufgaben ein, die sie regulär im Namen der Gesellschaft übernehmen; als Repräsentanten der Gesellschaft sind sie nur für die Wahrnehmung ihrer Aufgabe verantwortlich.
- **Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann sich, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht des Gesellschafters steht dabei im Verhältnis zu seinem Anteilbestand. Ein Gesellschafter kann sich auf den Gesellschafterversammlungen durch einen Bevollmächtigten mit Spezialvollmacht vertreten lassen.
- **Art. 15.** Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder Liquidation der Gesellschaft können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen.

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen, und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar und eine Bilanz auf.
 - Art. 18. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft das Inventar und die Bilanz einzusehen.
- **Art. 19.** Der in der Jahresbilanz ausgewiesene Ertrag der Gesellschaft abzüglich der allgemeinen Unkosten, der Abschreibungen und der Nebenkosten stellt den Reingewinn dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung von Rücklagen abgezogen, bis diese zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals ausmachen. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.
- **Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt. Die Gesellschafter legen die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren fest.
- Art. 21. Für sämtliche im vorliegenden Gesellschaftsvertrag nicht vorgesehenen Punkte gelten die gesetzlichen Vorschriften. Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die in Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Die 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile wurden zum vollen Betrag von dem alleinigen Gesellschafter gezeichnet, das heißt, dass die oben erwähnte Gesellschaft "FdM Management SAS" die Anteile vollständig durch Barzahlung eingezahlt



hat, sodass ab diesem Zeitpunkt die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert EURO) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde, der dieses ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss, belaufen sich auf ungefähr 1.500,-- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Gesellschaft hat 3 Geschäftsführer.
- 2) Folgende Geschäftsführer sind auf unbestimmte Dauer bestellt:
- a) Herr Oronzo Liotino, geboren am 23. März 1958 in Sammichele di Bari, Italien, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 38 bd Joseph II,
- b) Herr Jacques Reckinger, geboren am 14. März 1965 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 40, bd Joseph II,
- c) Herr Dominique OZANNE, geboren am 1. Juli 1978 in Paris 14 ème, Frankreich, geschäftsansässig in F-75016 Paris, 10, Avenue Kléber.
 - ...Die Geschäftsführer verfügen über die in Artikel 12 dieses Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Befugnisse.
 - d) Die Geschäftsführer können Repräsentanten, Direktoren und Prokuristen bestellen und deren Befugnisse festlegen.
 - e) Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg

Worüber Urkunde, erstellt und verhandelt in Luxemburg, am oben genannten Datum.

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass auf Verlangen dre Erschienenen, die gegenwärtige Urkunde in Französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der französischen Fassung und der deutschen Fassung, die französische Fassung massgebend ist.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und erklärt, und die erschienene Person unterzeichnete zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: A. NGUYEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53219. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. November 2014.

Référence de publication: 2014185038/220.

(140208445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 156.840.

Au motif des articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée) concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la société ALMAGEST WEALTH MANAGEMENT S.A. a déposé les comptes annuels audités et approuvés pour la période du 1 ^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013 et pour dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juin 2014.

ALMAGEST WEALTH MANAGEMENT S.A.

8A boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Jihad Taleb

Le Directeur Délégué

Référence de publication: 2014187382/18.

(140210354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.



BTO Monarch Subco LTD, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 191.713.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2014

En date du 30 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey BAILHACHE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2014:
- de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée les personnes suivantes:
- * Monsieur John HILLMAN, né le 18 septembre 1959 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: One Liberty Place, 1650, Market Street, 54 th Floor, PA 19103 Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique;
- * Monsieur Jan CARENDI, né le 12 mars 1945 à Lomas De Zamora, Argentine, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21, Sibyllegatan, 11442 Stockholm, Suède;
- * Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- * Monsieur Claude MARX, né le 11 novembre 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg;
- * Monsieur John VAN DER WIELEN, né le 27 mars 1966 à Easy Fremantle, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, Spinnaker Close, KT11 2RA Cobham, Surrey, Royaume-Uni;
- * Monsieur Emer P. DALY, né le 16 avril 1963 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 11, Airfield Park, Donnybrock, Dublin 4, Irlande.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andrea VALERI, gérant
- Monsieur Menes CHEE, gérant
- Monsieur John HILLMAN, gérant
- Monsieur Jan CARENDI, gérant
- Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, gérant
- Monsieur Claude MARX, gérant
- Monsieur John VAN DER WIELEN, gérant
- Monsieur Emer P. DALY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BTO Monarch SubCo Ltd.

Signature

Référence de publication: 2014185413/40.

(140208931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Carrosserie Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 162.898.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014184728/12.

(140208822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck